

le Pass mobilité

- 26 ans

Demande de remboursement

Jeunes Columérin.e.s âgé.e.s
de 4 à 25 ans inclus et dont le quotient
familial est inférieur à 1 500.



Cocher la/les case(s) correspondant à votre demande	Titre de transport (étudiants, scolaires et moins de 26 ans)	Montant pris en charge par la Ville ⁽¹⁾
	Carte Pastel ⁽²⁾	9 €
	Ticket 10 déplacements	4 € / mois
	Abonnement 31 jours	5 € / mois
	Abonnement annuel	50 € / an

(1) Aides de la Ville de Colomiers en vigueur pour les abonnements achetés à compter du 3 juillet 2017.

(2) La Carte Pastel est valable à vie. Elle est uniquement remboursée par la Ville de Colomiers lors de la première demande. Tout renouvellement ne sera pas remboursé par la Ville de Colomiers.

Pièces à fournir

- Carte Pastel du bénéficiaire n°
- Copie attestation CAF (QF <1500) ou attestation APL pour un(e) jeune émancipé(e) (1^{ère} demande, puis à chaque début d'année civile)
- Livret de famille (1^{ère} demande)
- Copie du dernier avis d'imposition sur les revenus ou taxe foncière justifiant la domiciliation **ou** copie de bail de location/titre de propriété + facture pour les **nouveaux Columérin.e.s** **ou** attestation de résidence sur la ville de Colomiers délivrée par les centres d'hébergement columérins ou par leurs employeurs pour les **personnes en situation de handicap**
- Justificatifs originaux d'achat des titres suivants :
 - Carte Pastel (1^{ère} demande)
 - Ticket 10 déplacements
 - Abonnement mensuel
 - Abonnement annuel
- RIB pour remboursement par virement

Bénéficiaire

Nom Prénom

Adresse

.....

Téléphone

E-mail

Né-e le